



COMITÉ TECHNIQUE LOCAL 12 AVRIL 2017

LE COMPTE-RENDU CGT

Ce CTL se tenait en deuxième convocation, après le boycott par l'ensemble des organisations syndicales du premier, convoqué le 6 avril. Cette action avait été décidée collectivement pour combattre le projet de modification des droits syndicaux des élu-e-s en CTL et CAPL.

Secrétaire : Solidaires
absence de FO à ce CTL

Lecture des déclarations liminaires : CGT, Solidaires, CFDT.

1- Approbation du PV du CTL du 26 janvier 2017:

Les PV sont approuvés.

2- Actualisation du règlement CTL (pour avis):

M. GUILLOUET demande si des explications sont nécessaires.

La CGT explique qu'elle ne veut pas de ce nouveau règlement qui constitue une atteinte pure et simple au dialogue social. Elle s'interroge, en outre, sur l'application de ce règlement au niveau local alors que ce dernier ne s'applique pas au niveau national. Pourquoi cette différence ? Il faut retirer ce projet et s'aligner sur les décisions prises par la direction générale pour les CTR et CAPN.

Solidaires indique être prêt à discuter de certains points... comme par exemple la tenue d'un CTL sur deux séances lorsque l'ordre du jour est important...

M. GUILLOUET explique que « ce règlement descend de la DG, et qu'il n'a pas la main. La différence entre le national et le local s'explique par le bon sens : d'un point de vue budgétaire, le sujet n'est pas de la même importance nationalement et localement. »

La CGT répond que le directeur est bien libéral avec l'argent des autres : les OS ont elles aussi un budget à gérer... et que quoi qu'il en soit ce règlement est une atteinte au dialogue social et qu'il témoigne d'une régression des droits des agents à être défendus.

Le DRFIP fait remarquer que « lui aussi a des fonctions syndicales et qu'il comprend. » (!!!)

Il explique qu'il est fonctionnaire, et qu'il n'a pas le pouvoir de modifier ce règlement. Il précise qu'il se déplace le vendredi suivant à la DG, et qu'il va relayer la parole des OS tant sur le désaccord de principe, que sur

la différence qui est faite entre l'application locale et nationale auprès de Vincent MAZAURIC (n°2 de la DG). Il espère que le débat se fera également dans d'autres départements, et que ceux-ci rapporteront à la DG les points de désaccord.

La CGT rappelle qu'une pétition a déjà été massivement signée par les agents du département, et qu'elle continue à ce jour à circuler dans les services. Les agents sont bien conscients des dangers de ce règlement et des atteintes au dialogue social.

La CFDT indique qu'elle sait « de source sûre que M. MAZAURIC ne souhaite pas ce règlement », et que le blocage vient de M. PARENT (le directeur général), et insiste pour que M. GUILLOUET soit convaincant auprès de la DG.

Elle propose un aménagement du règlement en donnant latitude aux chefs de service pour accorder des autorisations d'absence syndicales.

M. GUILLOUET répond que c'est une piste de réflexion.

La CFDT explique par ailleurs les difficultés rencontrées par les représentants du personnel pour imprimer les documents du CTL : imprimantes en réseau, budget des services (toner, panier...).

La CGT partage cette position.

M. GUILLOUET va se renseigner sur le sujet et voir pourquoi il y a eu un changement.

Vote : unanimité contre

M. GUILLOUET indique que nous sommes en deuxième convocation, qu'il n'y a pas lieu de procéder à une nouvelle convocation des OS.

La CGT dénonce de nouveau ce règlement : « c'est une grave atteinte au dialogue social, on réduit les moyens de défense des salariés, et les droits des représentants des personnels.

Ce changement aura une incidence sur nos relations. Le fait d'acter que toutes les OS sont contre ce règlement, et laisser la situation telle qu'elle, ne restera pas sans action. Cela aura de lourdes conséquences sur les prochains CTL, sur les CAP.

M. GUILLOUET : « je vous entends ».

La CGT interpelle le DRFIP sur les nouvelles règles en matière de concours et d'affectation : limitation du nombre de présentation, affectation des lauréats après les mouvements de mutation... La DG est dans une logique de destruction des droits des agents.

M. GUILLOUET répond qu'il ne s'agit que d'un changement de règles et non d'une destruction.

Il faut donc continuer à signer massivement la pétition intersyndicale. Dans une période de régression générale des droits et garanties et du service public, on comprend bien la logique de la direction générale : moins les syndicats ont de moyens, moins les agents sont défendus !

3- Bilan de campagne IR 2016 et organisation de la campagne IR 2017 (pour information) :

M. PESTKA (chef pôle fiscal) et M. AUDIC (div. Fiscalité particuliers) présentent ce point.

La CGT explique que la campagne IR a déjà commencé, que les questions fusent, que la file d'attente s'allonge, et que des problèmes ont déjà été relevés : les déclarations RICR par exemple n'ont pas été envoyées, les services ne disposant pas à ce jour d'un stock, il est donc impossible de les faire parvenir aux usagers qui les réclament. Cela génère des tensions, et du stress pour les agents d'accueil.

La CGT demande des éclaircissements sur l'organisation de la campagne :

- cette année la campagne se déroule sur 13 journées, l'année dernière sa durée était de 11 jours et pourtant les moyens en personnel ont diminué ; comment allons nous faire ?

- 14 box sont prévus pour la télédéclaration : où, et avec qui, une personne est-elle chargée de l'encadrement ?

- l'obligation de télédéclarer pour les usagers ayant des revenus supérieurs à 28 000 € va conduire à une augmentation de la réception. En plus de l'aide que l'usager va solliciter pour télédéclarer, il en profitera pour poser des questions d'ordre fiscal ;

- les renseignements complexes : Tout d'abord où ? La salle utilisée les années passées pour les renseignements complexes a été transformée en salle d'attente ; on ne peut pas réduire le nombre de boxes spécialisés pour y installer des boxes de renseignements complexes. Qui va assurer les renseignements complexes ? Les collègues des PCE, n'assurant plus le contrôle des DFE ont perdu en technicité... ils en ont fait part à la direction.

- le calendrier de la campagne « renseignements complexes » ne correspond pas à celui de la campagne IR : le renseignement complexe ne se fera que du 03/05 au 17/05 alors que la campagne IR se déroule du 02/05 au 19/05. Pourquoi ce décalage ?

- la campagne ISF ? Il n'y a rien sur vos documents. A priori, les usagers ISF seront reçus à la Cité... sauf que les horaires de la Cité ne coïncident pas avec ceux de Magenta. Devrons-nous dire à l'usager qui arrivera à 12h30 de revenir à 14 h ?

- le PAS va générer également de la réception, et quid des questions qui nous seront posées auxquelles nous ne pouvons pas répondre (travaux revenus fonciers par exemple)

- le GFA (gestionnaire de files d'attente) ? L'usager va prendre un ticket, va aller dans la salle d'attente, puis sera appelé par le généraliste qui l'orientera éventuellement vers le spécialisé ou le complexe ? Une attente à chaque étape ?

M. PESTKA apporte les éléments de réponse suivants :

- pour l'évolution des flux : nous sommes conscients qu'il y a aura plus de personnes compte tenu de l'abaissement du seuil des télédéclarations et du PAS. Pour absorber les flux et pour aider les usagers, on a pris des mesures : 14 postes télédéclaration sont en libre-service (l'année passée nous avions 10 postes), des jeunes étudiants et des services civiques encadrés par un ou deux titulaires de l'accueil seront en poste ;

- pour la RICR : c'est un constat que l'on a fait, certains l'ont reçu d'autres pas, il y a eu un dysfonctionnement. Nous allons pouvoir dépanner les services qui sont en manque de déclaration. Nous avons fait remonter ce problème à la DG ;

- pour le PAS : la consigne est de limiter les éléments d'information. Dès lors qu'il y a des éléments complexes ou des demandes particulières, on demande au contribuable de revenir plus tard quand le projet sera abouti.

Nous organisons par ailleurs un système de remontée des questions particulières vers la DRFIP afin de revenir plus tard vers l'usager.

- pour le GFA : il est installé tout comme la salle d'attente ! On a fait le choix de mettre un agent à proximité du GFA ;

- pour la campagne ISF : celle-ci figurera dans la note de campagne qui sera adressée prochainement ;

- Pour le renseignement complexe : j'entends ce que vous dites pour les collègues du PCE. L'implication des PCE, des brigades dans la campagne permet d'actualiser leurs connaissances. Oui, nous leur demandons d'apporter leur concours ;

- sur la signature des déclarations : ILIAD créera un mandat de prélèvement et c'est ce qui vaudra acceptation.

M. MACE répond sur la question relative aux sanctions applicables aux agents qui ne feront pas leur déclaration via internet : « l'agent usager est un usager, ce n'est pas à moi de décider de sanction. Dans le cadre déontologique ce qui importe c'est de savoir si l'agent a bien déclaré ses revenus. »

La CGT revient sur la participation des PCE dans la campagne IR : les agents PCE n'ont pas l'intention de laisser leurs collègues seuls pendant la campagne IR, ils souhaitent s'inscrire sur les vacances pool téléphonique. Ils font remarquer qu'ils n'ont pas suivi la formation PAS, ils insistent sur le fait que ne contrôlant plus de DFE, ils perdent de leur compétence en matière impôt sur le revenu. Les années passées, les agents PCE recevaient en même temps que la cellule SCP, la brigade FI, et la configuration des lieux permettait de mutualiser en cas de difficultés. Ce ne sera plus possible puisque la salle est désormais une salle d'attente.

M. PESTKA répond qu'il ne dispose pas du détail des salles, mais que le plan a bien été fourni.

La CGT dénonce le manque de concertation avec les agents concernés par la campagne. Les décisions se font de manière verticale, les agents ne sont pas associés, ce n'est pas normal.

La CFDT se déclare d'accord pour que les agents des PCE fassent de l'accueil complexe cette année mais pas la suivante.

La CGT fait remarquer qu'elle a posé des questions et qu'elle n'a pas les réponses : où se fera le renseignement complexe, le GFA : comment cela va se passer pendant cette campagne...

La DRFIP n'apporte pas de réponse, elle indique qu'elle va en référer à la responsable de l'accueil de Magenta, que celle-ci est actuellement en congés et qu'elle ne pouvait donc être présente.

Pour le PAS, elle indique qu'elle va essayer de « récupérer ceux qui n'ont pas suivi la formation. »

La CGT demande à la DRFIP de communiquer aux agents un numéro de téléphone, le nom d'un correspondant pour toutes les questions relatives au PAS parce que « dans la vraie vie on ne pourra pas dire aux usagers de revenir plus tard ».

M. GUILLOUET indique que la question appelle une réponse.

M. PESTKA répond qu'« un correspondant est désigné dans chaque service, et qu'il faut faire remonter les questions PAS qui reviennent cycliquement. Les revenus

fonciers font effectivement partie de ces questions. Sur ce type d'interrogations, nous creuserons, mais on ne le fera pas pour tous les sujets. »

La CGT indique que nous allons au chaos, terme inapproprié selon notre DRFIP.

La DRFIP fait à la demande des OS un point sur les SPI fictifs : des SPI fictifs ont été distribués à tous les SIP, consigne a été donné d'en distribuer à Magenta. Mais, il faut utiliser ces SPI de manière rigoureuse car le risque est de voir une indisponibilité pour le reste de la campagne si l'utilisation est erronée.

M. GUILLOUET clôt le sujet de la campagne IR en nous donnant rendez-vous dans deux mois et en indiquant être conscient que « cela va être complexe ».

4- Adaptation des horaires d'ouverture au public de la trésorerie de Tinténiac, et de la trésorerie Ille-et-Vilaine Amendes (pour information) :

Présentation par Mme LOPEZ et M. PESTKA

La CGT fait remarquer :

- pour TINTÉNIAC : Les difficultés viennent de la suppression d'un emploi sur le secteur recettes qui a dû être réorganisé en augmentant la charge de travail des agents du secteur recouvrement-accueil. De ce fait, ne disposant plus des moyens nécessaires, les agents concernés ne s'opposent pas à cette adaptation, mais, ils indiquent que c'est à contre-cœur car ils demeurent très attachés au service public.

- Pour Ille-et-Vilaine Amendes : les agents font part des difficultés dans leur quotidien. L'effectif réel n'est pas en adéquation avec l'effectif théorique ; les charges de travail sont croissantes, il existe des problèmes de gestion des paiements avec de nombreux appels téléphoniques, la prise en charge des jugements diffère de celle de la Loire Atlantique . Les agents ne sont pas persuadés que la fermeture va résoudre tous ces problèmes. Ils insistent sur une réalité : la charge de travail croissante.

La CGT refuse de participer au vote ; elle ne veut pas choisir entre le service public et les conditions de vie au travail des agents.

M. PESTKA explique que concernant Ille-et-Vilaine Amendes il y aura une affectation, et que concernant le prise en charge des jugements la politique est effectivement différente entre le 44 et le 35.

La CGT indique que c'est 2 affectations qui sont nécessaires ; il y a un agent C ALD qui est susceptible de quitter le poste et un départ. Elle demande à la DRFIP d'anticiper les départs, le poste étant en grande difficulté.

5- Proposition d'aménagement ponctuel de la cartographie des RAN (pour information) :

M. GUILLOUET fait savoir que le poste d'Antrain a un problème permanent d'effectif, et que cela impacte directement Fougères. Les agents ne voulant pas aller à Antrain ne demandent pas Fougères. Il y a en outre le projet de regroupement hospitalier.

La question de faire passer Antrain sur la RAN de Saint-Malo a donc été posée à la DG. La DRFIP n'a aucune certitude quant à la réponse, elle ne peut pas non plus garantir que c'est une solution miracle. « À un moment il faut essayer de trouver des solutions pour fonctionner au mieux. »

La CGT est opposée à ce projet et dénonce ce bricolage, insistant sur la situation du sous-effectif des emplois dans le département : 60 emplois vacants. Elle précise par ailleurs que cet aménagement va piéger les agents : ceux qui croyaient aller à St-Malo risquent de se retrouver à Antrain, distant de 52 km.

La CGT fait en outre remarquer que la DRFIP continue à dévitaliser les trésoreries, qu'elle commence à transférer les impôts vers les SIP. C'est un précédent grave, bien loin des engagements pris lors de la fusion.

Solidaires indique ne pas avoir d'a priori, mais souhaite aller voir les agents.

M. MACE explique que cet aménagement n'a pas à être soumis au vote car la question des RAN relève du niveau national, le vote se fera donc en CTR.

M. GUILLOUET précise que ce n'est pas du bricolage, mais un ajustement.

Commentaire CGT : C'est un sujet qui dépasse largement les seuls agents d'Antrain. Il va modifier les conditions d'affectation des futurs agents mutés ou promus. Plus grave encore : il met en danger le réseau des trésoreries en initiant un processus de regroupement du recouvrement dans les SIP. Quant aux RAN : elles sont modulées pour compenser les difficultés liées aux suppressions et aux vacances d'emplois, donc des choix politiques qui échappent aux agents mais dont ils sont victimes. Ce dossier nous démontre que les engagements de la fusion n'auront pas tenu longtemps et que les prochaines étapes de destruction du réseau de proximité des finances publiques sont engagées à la DRFiP35.

6- Bilan de la formation professionnelle 2016 (pour information) et présentation du plan départemental de formation 2017 (pour avis) :

Mme GASPARINI (responsable du centre de formation) fait le bilan et présente le plan départemental de formation.

La CGT fait état des questions posées par les collègues du futur SDE :

- le SDE est un nouveau service, un nouveau métier attend les agents dès le 1^{er} septembre, pourquoi aucune formation ne figure sur le prévisionnel ?

Réponse : on vient d'avoir le plan de formation

- un stage national sur l'enregistrement est prévu au CIF de Nantes, ne serait-il pas possible d'avoir la base école sur Rennes ?

Réponse : on fait tout pour avoir cette base.

- Rien n'est prévu pour les cadres A avant septembre ?

Réponse : les comptables et adjoints seront formés en octobre

- Un stage se déroulera à Toulouse ? Les agents souhaitent savoir s'ils seront autorisés à prendre l'avion pour le déplacement ?

Réponse : oui si les billets sont pris suffisamment tôt.

La CGT rappelle son attachement à la formation présentielle, et dénonce les dérives de la e-formation. Elle explique par ailleurs que les agents ont de plus en plus de mal à dégager du temps pour la formation, qu'ils rencontrent des difficultés pour se déplacer lorsque les stages sont organisés sur des sites extérieurs, qu'ils renoncent à la formation compte tenu de la lourdeur de la procédure de remboursement des frais professionnels. Il est également à noter que certains chefs de service s'opposent à la participation des agents à des formations.

Les OS appelle l'attention de la DRFIP sur la e-formation télédéclaration qui est inadaptée. Pourtant, avec la mise en place du PAS, les centres d'appel ne seront plus disponibles pour répondre aux questions techniques relatives à la télédéclaration (problèmes de mot de passe, problèmes de connexion, blocage du site...).

Mme GASPARINI indique que sur chaque site a été mise en place une salle dédiée pour la e-formation. Les OS font remarquer que la communication n'a pas été faite à ce sujet, et que peu de collègues savent ou se trouvent ces salles. La DRFIP prend acte et informe qu'un rappel sera fait aux chefs de service.

La CGT revient sur le dispositif mis en place pour les agents de l'accueil les 1/2 journées de fermeture. Elle indique que les priorités ont été inversées (formation, mutualisation, puis back-office) et qu'il serait bon de faire un rappel.

M. PESTKA indique que cette priorité n'a pas été formalisée, et se demande pourquoi ce sujet revient régulièrement. Le dispositif retenu est le suivant : dégager des temps d'échanges et de formation, mais lorsque c'est possible, l'accueil va en renfort des SIP. C'est le responsable de l'accueil qui organise, il n'y a pas de priorisation.

La CGT insiste et fait remarquer que la priorisation a bien été actée dans un PV, contrairement à ce qui est soutenu, et que M. PESTKA était présent lors du débat.

La DRFIP fait la sourde oreille, et estime qu'il faut avoir une approche pragmatique et qu'il faut s'organiser.

Vote : CGT : Abstention ; CFDT et Solidaires : POUR

6- Bilan du budget 2016 et présentation du budget prévisionnel 2017 (pour information) :

Présentation par M. OUAIRY et M. LADAN.

La CGT indique que les économies ne doivent pas se faire au prix d'une détérioration des conditions de vie au travail et du service public. L'attention est apportée sur la nécessité de ne pas perdre en qualité lorsque l'on rogne sur les marchés publics.

7- Suivi des avis des CTL du 26 janvier 2017 et du 8 février 2017 (pour information) :

La DRFIP confirme la mise en place de l'accueil personnalisé sur RDV au 01/03/2017 pour Fougères, et au 01/06/2017 pour St-Malo.

En réponse à l'interpellation de la CGT dans la déclaration liminaire, M. GUILLOUET annonce les restructurations prévues sur le réseau 35 entre 2018 et 2020 sans précision de date compte tenu du contexte électoral :

- **transfert du recouvrement de la trésorerie d'Antrain au SIP de Fougères ;**
- **fusion des trésoreries Retiers – Janzé ;**
- **fusion des trésoreries Chateaufort-d'Ille-et-Vilaine – Saint-Malo ;**
- **fusion des trésoreries Redon– Allaire; (schéma inédit concernant le 35 et le 56)**
- **fusion des trésoreries Rennes CHU - CHGR**

Questions diverses :

- mise en place d'un service de la politique immobilière de l'État : les agents souhaitent obtenir des informations, et les OS souhaitent que ce sujet soit inscrit à l'ordre du jour du prochain CTL.

La DRFIP répond qu'elle n'a pas encore les directives complètes, et les instructions. Un calendrier se profile : CHS-CT le 22 mai et probablement CTL du 08/06.

- Service départemental de l'enregistrement (SDE): les collègues notent des améliorations dans ce qui leur est proposé. Ils restent cependant très inquiets sur la caisse : ils sont contre une caisse commune avec les SIP accueil ; ils ne seront pas en effet localisés au même endroit ce qui pose des problèmes. Ils souhaitent garder leur caisse propre.

M. PESTKA indique ne pas pouvoir apporter de réponse ce jour, le sujet sera évoqué le 28 avril à la DRFIP.

- explosion immobilière de la ville de Rennes : la CGT interpelle de nouveau le DRFIP sur l'explosion des constructions sur Rennes et sur sa métropole et des conséquences sur les charges de travail des agents. Elle

demande comment la DRFIP va anticiper cette explosion. Elle propose que la direction prenne contact avec les promoteurs immobiliers pour obtenir des éléments sur les projets en cours.

M. GUILLOUET fait remarquer que c'est une bonne idée que de vouloir anticiper.

La DRFIP pourrait aller sur le site des promoteurs. Il indique que la croissance existe mais qu'il ne peut la chiffrer. Il explique par ailleurs que les charges de travail tiennent compte normalement de cette évolution, et qu'elles seront intégrées au CTR. Cela fait partie des sujets qui seront abordés lors du dialogue de gestion à la DG.

- Examen Comptabilité du Bureau (ECB) et RC TVA sur place des cadres B des PCE :

La CGT estime que la nouvelle procédure (ECB) débouche sur un contrôle fiscal au rabais, absolument pas à la hauteur du défi que représente la fraude fiscale (60 à 80 milliards). Cette procédure veille surtout à gêner le moins possible les entreprises vérifiées et à réduire les frais de déplacement. Elle se soucie peu des conditions de vie au travail des vérificateurs et remet en cause une procédure totalement acceptée par les professionnels et leurs conseils : la vérification de comptabilité sur place. Pourquoi casser ce qui fonctionne parfaitement ?

La CGT aussi dénonce l'attitude du responsable du pôle contrôle fiscal. Lors de la réunion qui s'est tenue avec le PCE Nord, un objectif chiffré de RC TVA sur place a été assigné (une par contrôleur) avec obligation pour les agents B d'aller sur place. La CGT demande s'il y a des directives nationales sur le sujet ou si s'il s'agit d'une décision locale, visant à terme à faire réaliser de la vérification sur place par les contrôleurs. Les agents se voient imposer des décisions sans aucune concertation, via un management autoritaire.

On leur a fait comprendre qu'en cas de refus, il y aurait des mesures de rétorsion. Cette attitude est déplorable, et ce d'autant plus que les agents ont largement argumenté et exprimé leur incompréhension, ainsi que leurs craintes d'absence d'efficacité de ces nouvelles mesures.

M. PESTKA s'étonne, et demande ce que la CGT entend par « mesures de rétorsion ».

Réponse : il a été dit aux agents du PCE Nord « si vous ne le faites pas, on vous y obligera ».

(au PCE Sud le mot **coercitif** a même été prononcé).

M. PESTKA indique « découvrir ce matin, les termes employés », et nous informe qu'il reviendra vers les PCE pour expliquer la philosophie de la réforme, et la manière dont elle sera mise en œuvre.

La CGT précise que les agents des PCE n'ont pas besoin qu'on leur explique à nouveau ce qu'ils ont parfaitement compris.

La CGT souhaite que les agents soient écoutés, ils ont en effet des pistes de réflexion et des arguments à faire valoir. Elle condamne les directives autoritaires des pôles métiers et note qu'il n'y a pas d'entente entre ces pôles et le pôle pilotage et ressources, en ce qui concerne les conditions de vie au travail et la prévention des risques. Elle explique qu'il faut faire des choix entre le productivisme à tout pris, la rentabilité et le respect des personnes.

La CGT a fait le choix de la santé des personnels, ce qui ne semble pas être le cas des pôles métiers.

M. GUILLOUET insiste sur le fait que ce sont des nouveaux outils mis à la disposition des agents et que leur mise en place nécessite une discussion.

- Rialto-Mémo :

La CGT dénonce l'inutilité de cette application mêlant lourdeur, chronophagie et traçabilité malsaine, installant encore un peu plus de défiance dans les relations quotidiennes de travail au sein des services de contrôle (Brigades DIRCOFI Départementales et Pôle de Contrôle Expertise).

La CGT exige que toute référence à Rialto Mémo soit supprimée dans les objectifs figurant dans les comptes rendus d'évaluation.

Une pétition intersyndicale, qui demande le retrait de Rialto-Mémo, est en cours de signature par les vérificateurs de la DRFIP 35.

- Informations sur la restructuration des RH et l'implantation à St-Brieuc : M MACE explique qu'une bascule sera faite en juin 2018, mais que la mise en place

d'un centre service RH (CSRH) sera effective au 01/01/2019. Tout ce qui relève des CAP, CTL, EDR restera au niveau local, de même que tout ce qui relève du soutien aux agents en local. En revanche, tout ce qui relève de la paie basculera. Il y a aura forcément un impact au niveau du personnel, mais à ce jour la DRFIP ne connaît pas la cible.

La CGT manifeste son opposition à cette réforme, en arguant que l'on éloigne un service de l'utilisateur et que c'est problématique de perdre cette proximité.

M. MACE répond que la DRFIP 35 va garder un noyau dur et qu'elle va conserver sa technicité.

Le DRFIP fait également savoir que la DRFIP 35 fait partie des directions qui vont expérimenter la dématérialisation du bulletin de salaire. Chaque agent pourra aller consulter sur un espace dédié sa fiche de paie.

- Conditions de recrutement des personnes handicapées :

Si les candidats obtiennent une réponse de la direction où ils postulent, aucune raison ne leur est donnée, s'ils ne sont pas retenus.

M. MACE explique simplement que l'entretien a pour but de juger si le candidat est apte à remplir une mission de nature administrative.

Cette réponse ne nous satisfait pas, car la part de la subjectivité est trop importante.

- ASPVR (accueil sur rendez-vous) de St-Malo : les agents souhaitent connaître les instructions qui ont été données pour les certificats (délivrance ou pas) M PESTKA fait savoir que, M. PHILOUZE étant absent, il donnera une réponse ultérieurement sur le sujet.

Les élu-e-s CGT au CTL du 12 avril 2017 : Nathalie HARDY (PRCP) – Jacques STEPHAN (SIP Rennes sud) – Hervé COUVERT (TCA) – Jean-François LEBÉ (PIAA) – Joël GARNIER (SIP Rennes ouest) – Didier FEBRER (PCE Rennes nord)

Bulletin d'adhésion

**Pour la défense des droits des agents
et du service public : la CGT !
Je participe, je me syndique !**

Nom : _____ Prénom : _____

Grade : _____ Échelon : _____ Temps partiel : _____ %

Poste ou service : _____

Mail : _____@dgfip.finances.gouv.fr

Date : _____

Signature : _____